



Document de consultation :  
Politique d'éducation interculturelle

Présenté par :  
Comité d'éducation interculturelle

Direction générale

Mars 2022

Projet

## Table des matières

<b>1. Le préambule.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Le champ d'application.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Les principes directeurs .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Les axes d'intervention.....</b>	<b>3</b>
<b>5. Les rôles et les responsabilités .....</b>	<b>4</b>
<b>6. La mise en vigueur .....</b>	<b>6</b>
<b>7. La révision .....</b>	<b>6</b>
<b>8. Un bilan annuel .....</b>	<b>6</b>
<b>Annexe 1: Le glossaire .....</b>	<b>7</b>
<b>Annexe 2 : Politiques de référence.....</b>	<b>9</b>
<b>Références .....</b>	<b>10</b>

## **1. Le préambule**

Le Québec est une société francophone, démocratique et pluraliste. Ce pluralisme se remarque notamment par la diversité de l'origine ethnoculturelle de ses citoyens. Le Collège Montmorency est situé à Laval, dans une ville de plus en plus diversifiée et vivant des changements sociodémographiques importants. Les étudiantes et les étudiants qui fréquentent le Collège vivent pleinement cette diversité ethnoculturelle<sup>1</sup>.

Pour le Collège Montmorency, cette diversité est une source d'enrichissement collectif. En valorisant la reconnaissance des personnes, l'équité et le soutien à l'intégration, il entend faire en sorte que toutes et tous participent à la consolidation d'une culture publique commune dans une perspective interculturaliste. Celle-ci implique le partage des repères fondamentaux qui sous-tendent la vie en commun au Québec, notamment le français comme langue commune, l'égalité entre les hommes et les femmes, une société libre et démocratique et les principes de la Charte des droits et libertés des personnes.

La diversité ethnoculturelle est un facteur d'enrichissement collectif, mais parfois elle peut être source d'incompréhension, de tension ou de conflit. Pour toutes ces raisons, et pour être en accord avec la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du gouvernement du Québec (1998), le Collège Montmorency juge nécessaire de se doter d'une politique d'éducation interculturelle afin de sensibiliser la communauté à cette diversité et d'entreprendre des actions favorisant la poursuite du bien commun.

Par éducation interculturelle, nous entendons l'ensemble de mesures éducatives visant à fournir les connaissances et les habiletés nécessaires pour vivre dans un contexte multiethnique; sur le plan des connaissances, elle vise à donner de l'information sur les différentes cultures, y compris celle qui est majoritaire, mais aussi des explications sur le fonctionnement dynamique de toute culture; sur le plan des habiletés, elle vise à favoriser une communication harmonieuse entre individus et groupes de cultures différentes.

## 2. Le champ d'application

La Politique d'éducation interculturelle s'applique à toutes et tous, étudiantes, étudiants et membres du personnel. Les directions et les départements sensibilisent leurs partenaires externes aux principes directeurs de cette politique.

## 3. Les principes directeurs

Le projet éducatif du Collège Montmorency valorise, entre autres :

- L'éducation à une citoyenneté responsable, consciente tout autant de ses devoirs que de ses droits et portant vers l'engagement dans la vie de la collectivité;
- La formation intégrale de la personne dans une perspective humaniste, c'est-à-dire liberté, curiosité intellectuelle, passion, savoir et confiance en la capacité d'apprendre;
- Le développement de la capacité à reconnaître et à apprécier, dans toute leur diversité, les héritages matériels, artistiques et spirituels de l'humanité.

Le Collège :

- Adhère aux politiques et documents détaillés dans l'annexe 2 appelée *Politiques de référence*;
- Promeut la langue française comme langue commune et d'enseignement;
- Favorise l'accueil et l'intégration sociale, linguistique et académique des étudiant.es issu.es de la diversité ethnoculturelle;
- Soutient la réussite éducative des étudiant.es issu.es de la diversité ethnoculturelle;
- Encourage la formation des membres du personnel et des étudiant.es en termes d'éducation interculturelle;
- Reconnaît que la diversité ethnoculturelle enrichit la société québécoise;
- Favorise des pratiques de gestion adaptées au contexte pluraliste et interculturel;
- Reconnaît l'importance de l'engagement individuel et collectif pour soutenir l'éducation interculturelle.

## 4. Les axes d'intervention

- Informer l'ensemble du personnel sur les enjeux liés à la diversité ethnoculturelle;
- Accueillir et intégrer les étudiant.es issu.es de la diversité ethnoculturelle;
- Promouvoir la culture et les valeurs communes du Québec afin de favoriser l'intégration sociale et académique des étudiant.es issu.es de la diversité ethnoculturelle;
- Valoriser et promouvoir les échanges interculturels;
- Promouvoir les compétences interculturelles telles que la reconnaissance de l'autre, le respect, la solidarité ou la coopération;
- Prévenir et éliminer le racisme et la discrimination liés à l'origine ethnoculturelle.

## **5. Les rôles et les responsabilités**

### **5.1 L'ensemble de la collectivité**

Le Collège Montmorency demande à l'ensemble de la collectivité de s'engager à mettre en œuvre la présente politique.

### **5.2 La Direction générale du Collège**

Cette politique relève de la Direction générale du Collège. La Direction générale confie au Comité d'éducation interculturelle le mandat de veiller à sa mise en œuvre. Elle reçoit annuellement de la part du Comité d'éducation interculturelle un plan d'action et un bilan. Elle promeut les principes directeurs de la Politique d'éducation interculturelle et s'engage à obtenir les ressources nécessaires à son application.

### **5.3 La Direction des études**

Elle soutient les départements et les services concernés dans la mise en place d'activités et de stratégies pédagogiques relatives à l'éducation interculturelle. Elle valorise la formation et le perfectionnement en matière d'éducation interculturelle du personnel.

### **5.4 La Direction de la formation continue et des services aux entreprises**

Elle assure le rayonnement de la Politique d'éducation interculturelle en collaborant avec les départements du Collège, les services et ses partenaires externes. Elle est notamment responsable du secteur de la francisation, qui reçoit chaque année plus de 500 personnes immigrantes inscrites au programme de francisation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

### **5.5 La Direction des ressources humaines**

Elle voit à la promotion et au rayonnement tant à l'interne qu'à l'externe des activités et des initiatives en matière d'éducation interculturelle. Elle valorise la formation et le perfectionnement en matière d'éducation interculturelle du personnel. Elle met de l'avant des actions, notamment dans le cadre du *Programme d'accès à l'égalité en emploi*.

### **5.6 La Direction des affaires étudiantes et la Direction des communications**

Elles planifient et animent des activités interculturelles dédiées aux étudiant.es en collaboration avec divers intervenantes et intervenants du Collège, notamment avec le secteur de la francisation. Elles sensibilisent la population étudiante aux relations interculturelles et en font la promotion. Elles offrent des services à la population étudiante en tenant compte de la diversité ethnoculturelle.

## **5.7 La Direction des ressources matérielles et la Direction des services financiers**

Elles soutiennent l'ensemble des directions et les départements d'enseignement dans la mise en œuvre de cette politique.

## **5.8 La Direction des technologies de l'information**

Elle soutient l'ensemble des directions et les départements d'enseignement dans la mise en œuvre de cette politique.

## **5.9 Les départements d'enseignement**

Ils valorisent les principes directeurs de la politique d'éducation interculturelle. Ils peuvent, en fonction de leur expertise, contribuer au développement de contenu et réaliser des activités dans le domaine de l'éducation interculturelle.

## **5.10 Le Comité d'éducation interculturelle**

### **a) Le rôle et les responsabilités**

Le Comité :

- Relève de la Direction générale;
- Veille à la promotion, à la mise en œuvre et au respect de la politique;
- Propose un plan d'action annuel et le diffuse dans la communauté en adéquation avec le plan stratégique du Collège;
- Peut proposer et soutenir l'organisation des formations, des conférences et des activités interculturelles;
- Peut donner son avis, émettre des recommandations ou être consulté sur des projets à caractère interculturel;
- Peut consulter des expertes et experts spécialisés sur la question de l'éducation interculturelle afin d'être orienté et de soutenir la prise de décisions;
- Reste à l'affût des tendances sociodémographiques et des enjeux ethnoculturels;
- Peut effectuer des recensions, procéder à des collectes de données, et produire des rapports ou des documents de référence sur la question des relations interculturelles, notamment dans le plan de travail des différents services et départements;
- Produit un bilan annuel;
- Révise la présente politique.

## **b) La composition**

Le Comité est représentatif des corps d'emploi présents au Collège. Il est composé de cadres, de professeurs, de professionnels, de membres du personnel de soutien, de représentants étudiants et d'un,e représentant.e de la francisation. Il est constitué de 8 à 15 personnes élues ou déléguées par leurs instances. La durée des mandats est d'un an, renouvelable. En fonction des actions du Comité, d'autres membres du personnel peuvent collaborer à la réalisation de son mandat.

## **6. La mise en vigueur**

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration du Collège Montmorency.

## **7. La révision**

La Politique d'éducation interculturelle fait l'objet d'une révision tous les cinq ans ou au besoin.

## **8. Un bilan annuel**

Un bilan annuel est déposé à la Direction générale.

## Annexe 1: Le glossaire

**Citoyenneté** : statut de citoyen octroyé aux membres à part entière de la communauté (Akoun et Ansart, 1999).

**Culture** : la culture est définie comme un ensemble lié de manières de penser et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte (Rocher, 2012).

**Discrimination** : acte individuel ou collectif de déni systématique et répété à l'égard d'une personne ou d'un groupe qui a pour effet la perte des droits pour la ou les victimes. Elle peut être directe, indirecte ou systémique (Gaudet, 2015).

**Diversité** : qualité d'un ensemble hétérogène de personnes qui, dans un milieu donné, diffèrent les unes des autres par des caractéristiques qui sont généralement d'ordre social, culturel, physique ou psychologique (OLF, 2012).

**Éducation interculturelle** : ensemble de mesures éducatives visant à fournir les connaissances et habiletés nécessaires pour vivre dans un contexte multiethnique; sur le plan des connaissances, elle vise à donner de l'information sur les différentes cultures, y compris celle qui est majoritaire, mais aussi des explications sur le fonctionnement dynamique de toute culture; sur le plan des habiletés, elle vise à favoriser une communication harmonieuse entre individus et groupes de cultures différentes (Gaudet et Lafortune, 1997).

**Ethnoculturel** : envisagé du double point de vue ethnique et culturel (OLF, 2012).

**Intégration** : l'insertion des nouveaux venus dans les structures économiques, sociales et politiques du pays d'accueil (Abou, 1990).

**Interculturalisme** : idéologie qui met l'accent sur la nécessité de prendre en compte la culture des autres, de communiquer avec eux et d'apprendre à se connaître, et ce, autant pour les membres de la société d'accueil que pour les immigrants. Elle valorise les relations entre les différents groupes sociaux qui composent la société et une pleine participation de tous ces groupes à la définition d'un projet de société. Elle est le modèle d'intégration propre au Québec, en contraste avec le **multiculturalisme** (Gaudet, 2015).

**Multiculturalisme** : le multiculturalisme est une idéologie qui préconise le respect des droits individuels, la pleine participation de tous les groupes culturels à la vie sociale et politique, la multiplication des échanges entre ces groupes et la mise en valeur de leurs cultures spécifiques (Gaudet, 2015).

**Pluralisme** : théorie soulignant la coexistence d'éléments différents et faisant des réalités étudiées des éléments multiples, individuels et irréductibles à une unité. Le pluralisme culturel inclut donc la diversité des pratiques et de modes de pensées engagées par la diversité ethnique (Akoun et Ansart, 1999).

**Racisme** : idéologie selon laquelle il existe une hiérarchie des individus et des groupes fondée sur des différences biologiques héréditaires. Le racisme est par conséquent indissociable de l'idée de « supériorité raciale » et il repose de manière ouverte ou cachée sur celle de l'inégalité des « races » (Fortier et Pizzaro Noël, 2018).

**Valeur** : croyance fondamentale qui justifie l'action. Elle constitue les principes essentiels dictant ce qui est estimable, désirable ou souhaitable dans une collectivité donnée (Rocher, 2012).

Projet

## **Annexe 2 : Politiques de référence**

**La Politique d'éducation interculturelle est en lien avec les politiques et les documents suivants du Collège Montmorency :**

Plan stratégique

<https://www.cmontmorency.qc.ca/college/plans-strategique-et-de-reussite/plan-strategique/>

Projet éducatif

<https://www.cmontmorency.qc.ca/college/mission-et-projet-educatif/>

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

[https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/images/college/regles-et-reglements/Politique\\_institutionnelle\\_evaluation\\_des\\_apprentissages\\_PIEA.pdf](https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/images/college/regles-et-reglements/Politique_institutionnelle_evaluation_des_apprentissages_PIEA.pdf)

Politique relative à l'emploi, à la qualité et à la valorisation de la langue française

[https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/images\\_college\\_politiques\\_pol-relative-emploi-langue.pdf](https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2011/10/images_college_politiques_pol-relative-emploi-langue.pdf)

Politique sur la qualité du milieu de vie

[https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images\\_college\\_politiques\\_pol-qualite-milieu-vie.pdf](https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-qualite-milieu-vie.pdf)

Politique institutionnelle pour contrer le harcèlement

[https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images\\_college\\_politiques\\_pol-contrer-harcelement.pdf](https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-contrer-harcelement.pdf)

Politique d'internationalisation

[https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images\\_college\\_politiques\\_pol-internationalisation.pdf](https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-internationalisation.pdf)

Programme d'accès à l'égalité en emploi

[https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images\\_college\\_politiques\\_pol-acces-egalite-en-emploi.pdf](https://www.cmontmorency.qc.ca/wp-content/uploads/2014/06/images_college_politiques_pol-acces-egalite-en-emploi.pdf)

**La Politique d'éducation interculturelle s'inscrit dans l'esprit des lois et des politiques suivantes :**

- La Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975);
- La Charte de la langue française (1976);
- La Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics (2001);
- L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (1990);
- La Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du ministère de l'Éducation (1998).

## Références

- ABOU, Sélim « L'insertion des immigrés. Approche conceptuelle », dans Ida Simon Barouh et Pierre-Jean Simon (dir.), *Les étrangers dans la ville*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- AKOUN, André et Pierre ANSART (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert et le Seuil, 1999.
- FORTIER, Jean-François et François PIZZARO NOEL, *La sociologie de A à Z*, 2<sup>e</sup> édition Montréal, ERPI, 2018.
- GAUDET, Édith, *Les relations interculturelles : comprendre pour mieux agir*, Montréal, Modulo, 3<sup>e</sup> édition, 2015.
- GAUDET, Édith et Louise LAFORTUNE, *Pour une pédagogie interculturelle : des stratégies d'enseignement*, Montréal, ERPI, 1997.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Grand dictionnaire terminologique*, Montréal, Office de la langue française, 2012.
- ROCHER, Guy, *Introduction à la sociologie générale : l'action sociale*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 3<sup>e</sup> édition, 2012, 348 p.
- ARORA, Anil, *Montréal: des données, une histoire: la diversité ethnoculturelle et l'inclusion au Canada*, Statistique Canada, 2019:  
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-631-x/11-631-x2019001-fra.htm>  
(consulté le 20 février 2020).

---

<sup>1</sup> Statistique Canada ne dispose pas de définition officielle de diversité ethnoculturelle. Toutefois, l'organisation fait référence par ce concept notamment aux indicateurs suivants: lieu de naissance (de l'individu ou de ses parents), statut d'immigration (réfugié ou résident permanent, par exemple), la religion, les minorités visibles, les Premières Nations, Métis et Inuits et les langues parlées (Statistique Canada, 2019).